

# CLIMAT

## PACTE TOULOUSAIN POUR LE CLIMAT



[www.pactetoulousainpourleclimat.fr](http://www.pactetoulousainpourleclimat.fr)

*Version mise à jour le 27/01/2020*

*Modifications apportées : 3 nouveaux signataires :  
COCAGNE ALIMEN'TERRE, AUTATE, GREEN MY CITY*

## ELECTIONS MUNICIPALES TOULOUSE MARS 2020

dans le cadre de la démarche nationale « Pacte pour la transition » ( [www.pacte-transition.org](http://www.pacte-transition.org) )

# « PACTE TOULOUSAIN POUR LA TRANSFORMATION : LES ENGAGEMENTS INCONTOURNABLES POUR LE CLIMAT »

Toulouse, comme toutes les grandes métropoles, va devoir affronter dans les prochaines années des bouleversements importants : économiques, écologiques et climatiques, qui vont avoir également des impacts sociaux importants.

**Le prochain mandat 2020-2026 va être crucial pour engager les transformations nécessaires pour faire face à tous ces défis.**

En effet, on ne parle plus de générations futures, ni même de demain : les premiers effets des bouleversements climatiques sont perceptibles aujourd'hui, et leur amplification déjà annoncée.

**C'est donc à une véritable « transformation » qu'il faut préparer la ville et ses habitants** : adaptation du territoire aux effets des changements climatiques (résilience) et remise en question du fonctionnement de notre société. Il faut pour **cela une action politique courageuse, ferme et immédiate.**

Nous avons pour objectif de réduire nos émissions de Gaz à Effets de Serre (générés par l'activité du territoire), mais également de réduire celles que nous « importons » par notre consommation de biens fabriqués dans d'autres pays (notre empreinte carbone).

Beaucoup d'actions essentielles seront probablement impopulaires car elles vont nous enlever une partie de notre confort, mais **elles sont incontournables**. Ces restrictions de liberté seront toutefois relatives dans les pays de l'OCDE, car nous pourrons continuer à vivre et à profiter de notre environnement au sein de la Métropole toulousaine.

Nous, citoyens toulousains engagés pour la mise en place d'alternatives face à la crise climatique, avons donc identifié 11 défis prioritaires, et pour chacun d'eux, les objectifs incontournables à concrétiser pendant le prochain mandat. **Nous demandons aux futur.es élu.es de s'engager fermement.**



## **AMBITION 1 : Relocaliser une production alimentaire accessible à tous, moins carnée, et restaurant des sols vivants.**

Les évolutions climatiques déjà perceptibles en Occitanie et **les tensions sur l'eau** vont nécessiter une évolution des cultures agricoles locales. **L'augmentation à venir des prix des carburants** et donc des transports plaident également pour **une relocalisation** de notre approvisionnement alimentaire.

Avec 11 018 ha de surface agricole utile, près du quart de la superficie de Toulouse Métropole est en surface agricole<sup>1</sup>. Or, Toulouse est seulement à 2.63% d'autonomie alimentaire (provenance des consommations des habitants)<sup>2</sup>. Ce chiffre pourrait monter à 53% en conservant intactes les superficies agricoles actuelles, en réorientant les productions et les approvisionnements. Par ailleurs, la solidarité avec les territoires ruraux voisins est indispensable.

Les sols naturels et agricoles ont un rôle primordial dans la séquestration du CO<sub>2</sub> (1 ha agricole = 190t CO<sub>2</sub> captées par an).

D'ici à 2030 le PADD<sup>3</sup> prévoit une consommation d'espace moyenne de l'ordre de 155 ha par an ! Ce changement d'affectation des sols entraînera une augmentation du bilan annuel des émissions de 1.1%

**ENGAGEMENT 1 .1 : Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels => STOP à l'artificialisation nette des sols agricoles et naturels pour arriver à 0 ha artificialisé en 2026.**

Le poids en émission de gaz à effets de serre des ruminants et la consommation importante d'eau que nécessite la production carnée nous obligent à **revoir notre équilibre alimentaire**.

La collectivité a la responsabilité de soutenir et favoriser des filières locales compatibles avec ces nouveaux enjeux à l'échelle du territoire, en commençant à donner l'exemple. Avec 33 000 repas par jour dans les cantines scolaires toulousaines, l'orientation prise par **la commande publique** représente un outil non négligeable pour promouvoir une agriculture de qualité en proximité.

Les produits doivent provenir dans un premier temps de 150-200 km. L'objectif à plus long terme est l'autonomie alimentaire du territoire (s'entend dans un rayon de 100 km).

**ENGAGEMENT 1.2 : Cantines scolaires : produits à 100 % d'origine locale, 50% en bio et 2 jours 100 % végétariens par semaine au plus tôt dans le mandat.**

### **ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :**

- PROPOSER 1 choix de repas végétarien à tous les repas
- SOUTENIR L'INSTALLATION et/ou la conversion des agriculteurs en bio (compléter financièrement les aides régionales), pour aider à amortir les impacts financiers de la mise en culture bio
- AIDER FINANCIEREMENT les installations d'agriculture maraîchère locale et bio (foncier à faible coût, aides à l'installation, équipements, formation)
- FAVORISER L'ACCES aux parcelles agricoles (travail avec Terre de liens - Veilleurs de terre)
- RELOCALISER LA TRANSFORMATION des produits dans les cuisines centrales (légumeries)
- MULTIPLIER LES LIEUX DE VENTE DIRECTE et marchés de producteurs locaux (en agriculture bio)
- REORIENTER la régie agricole de Toulouse Métropole (aujourd'hui elle produit essentiellement du vin):
  - o Rediriger l'utilisation des surfaces agricoles municipales pour une production alimentaire locale de préférence maraîchère
  - o Augmenter de 10 à 20%/an des surfaces agricoles et augmentation en conséquence des effectifs pour exploiter ces surfaces
  - o Convertir progressivement vers des pratiques agricoles régénératrices et avec un bilan carbone positif (mode micro-ferme a minima bio, Nature & progrès, agroforesterie et idéalement permacole et sans mécanisation)

<sup>1</sup> PLUi-H approuvé par délibération du Conseil de la Métropole du 11 avril 2019.

<sup>2</sup> Etude Cabinet UTOPIES : Autonomie alimentaire des villes – Etat des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française 2017

<sup>3</sup> PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable (document d'orientation pour le PLUi)

- Créer des formations et des pépinières pour les jeunes agriculteurs et néo-paysans désirant s'installer en agriculture

**EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- Greenpeace
- Terres de liens
- Veilleurs de terres,
- Incroyables comestibles

## AMBITION 2 : Ramener de la fraîcheur naturelle en ville et adapter le territoire aux réchauffements climatiques

Les récentes périodes de canicule arrivées dès le mois de Juin font toucher du doigt la réalité des changements climatiques. Même si notre territoire du sud résiste mieux que d'autres aux inconforts, l'augmentation inéluctable des températures dans les prochaines décennies aura des impacts sanitaires importants (pics de chaleur et canicules dangereuses pour les personnes vulnérables, manque d'eau, prolifération de parasites, allergies...)

En 2030, il y aura selon les estimations actuelles **45 jours de canicule par an**<sup>4</sup> : le nécessaire doit être prévu dès maintenant pour amortir cette sensation d'étouffement et réduire les effets d'îlot de chaleur urbain.

L'îlot de chaleur urbain induit une augmentation moyenne de la température de l'air de 4° voire jusqu' à 6° en été. <sup>5</sup>L'objectif est de réduire au maximum les températures entre les centres urbains et la périphérie.

La chaleur incite à l'utilisation de la climatisation qui représente l'été presque autant de consommation énergétique que le chauffage l'hiver et qui vient en plus en milieu urbain renforcer l'effet d'îlot de chaleur.

Le milieu urbain et sa périphérie doivent donc s'adapter pour fournir **par des voies naturelles** des moyens de supporter les fortes chaleurs.

**ENGAGEMENT 2.1 : Chaque habitant de la métropole est à moins de 5 minutes à pied d'un lieu de fraîcheur public et accueillant (ex : espace naturel accessible au public, berge aménagée, jardin ouvert, place ombragée, cours d'école ombragée, abord de terrain de sport ombragé etc ...)**

Le plan d'adaptation de Toulouse Métropole aux changements climatiques doit être intégré dans les outils de **planification urbaine** PLUiH, mais doit faire également l'objet de prescription auprès des promoteurs.

**ENGAGEMENT 2.2 : Dès le début du mandat, dans tout nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement (Privé ou public) imposer un minimum de 30 % de surface végétale en pleine terre.**

### ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :

- SYSTEMATISER les fontaines et brumisateurs sur les places et dans tous les autres lieux publics (avec récupération d'eau obligatoire)
- SUPPRIMER les revêtements imperméables / METTRE EN PLACE deS revêtements perméables dans les cours d'écoles avec végétalisation, systèmes de vaporisation d'eau ;
- VEGETALISER toits et façades (incitation avant 2025 et obligatoire à partir de 2025 pour les nouvelles constructions)
- CREER un office de végétalisation à la mairie/métropole (minimum 3 ETP au plus tard à la fin de la mandature)
- CONSERVER, en zone urbaine ou cœur de ville (village), toutes les zones non construites en espace naturel, espace vert, jardin partagé ou maraîchage sauf pour un projet d'équipement collectif de quartier.
- FAVORISER l'implantation de comestibles dans les espaces verts (et pas de l'ornement)
- CREER un service spécifique dans la DJEV (Direction des Jardins et Espaces Verts)
- FAVORISER l'agriculture urbaine dans toutes les délégations (urbanisme, alimentaire, etc), afin de rapprocher les habitants (et notamment les enfants) de la nature.

### EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :

- Toulouse en transition
- Partageons les jardins
- Terres de liens

<sup>4</sup> Etude Météo France 2012

<sup>5</sup> Etude Météo France 2012

## AMBITION 3 : Des Transports collectifs plus avantageux que les transports individuels dans la Métropole

40% des déplacements sont réalisés en voiture par jour à Toulouse, de 70 à près de 80% d'usage au sein des autres communes du territoire (115 communes du PDU).<sup>6</sup>

Réduire la part de la voiture et **promouvoir les Transports en commun (TC)** permet une réduction importante des Gaz à effets de serre, des consommations d'énergie fossile, mais également du temps et de la **sérénité** pour les Toulousains.

La voiture produit 4 fois plus d'émissions de GES par km et par voyageur que les Transports en commun. Le taux de remplissage des véhicules est à augmenter (co-voiturage) pour réduire les émissions de GES. Diminuer la part des déplacements en voiture, c'est également diminuer le nombre de voitures, il y a **une culture de l'usage** et du partage des voitures à favoriser.

**ENGAGEMENT 3.1 : Diviser la part de la voiture individuelle de moitié sur les déplacements, sur Toulouse ET sur Toulouse Métropole d'ici 2026.**

Le lien entre le Plan de déplacements urbains et le Plan Local d'urbanisme Intercommunal et Habitat n'est pas assez efficace, et des difficultés de desserte des zones d'activité ou de certaines zones d'habitation rendent **les temps de trajets en TC longs**. De plus, la priorité des transports en commun sur les autres véhicules sur les voies de circulation n'est pas assurée systématiquement, ce qui rend les TC parfois peu performants.

**ENGAGEMENT 3.2 : Moins de 50 minutes de temps de trajet en transport en commun pour rejoindre n'importe quel point de la métropole, à une fréquence et avec des amplitudes horaires qui correspondent aux besoins des usagers.**

Le **travail** reste le principal motif de déplacement des habitants de l'agglomération : il concerne plus d'un quart des déplacements réalisés.<sup>7</sup>

Ces déplacements d'en moyenne 10 km produisent 50% des kilomètres parcourus dans l'agglomération et ont donc une responsabilité très importante en termes d'utilisation des réseaux.<sup>8</sup>

**ENGAGEMENT 3.3 : 80% des habitants de la Métropole ont un point de TC (ou TAD<sup>9</sup>) à moins de 200 m de chez eux ou de leur travail en 2025 - Objectif 100% en 2030**

### ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :

- CREER une instance de gouvernance des transports représentative des usagers (Représentants de Toulouse, des villes de Toulouse Métropole et des communautés de communes environnantes SICOVAL Muretain), et y intégrer également des représentants de la région et du département afin de renforcer les intermodalités. Cette instance atteindra la parité hommes-femmes, et inclura des personnes en situation de perte de mobilité.
- AGRANDIR ou construire des parkings relais (avec zéro artificialisation nette des sols) : ARGOLETS, BASSO CAMBO, et à toutes les entrées de ville.

<sup>6</sup> Synthèse du Projet Mobilités 2020.2025.2030

<sup>7</sup> Enquête ménages 2013

<sup>8</sup> Enquête ménages 2013

<sup>9</sup> TAD : Transport A la Demande

- TRANSFORMER LA ROCADE en boulevard urbain limité à 50 km/h, avec la réservation d'une file aux transports en commun et covoiturage, et une file à la mobilité douce.
- REDIRIGER le budget intégral de la ligne 3 du métro vers un Plan Marshall BUS : aménagement des voies, sites propres pour les lineo, évolution des motorisations, augmentation des cadences...
- CONTRAINDRE LES USAGERS DE VEHICULES INDIVIDUELS
  - o Etape 1 : voiture interdite en centre-ville tous les dimanches du 14 Juillet au 20 Août dès le 01/01/2021
  - o Etape 2 : tous types (quel que soit le carburant, quelle que soit la date d'achat) de voiture interdite en centre-ville dès le 01/01/2025, sauf accès autorisé préalablement (artisans, PMR). Les riverains disposeront d'abonnements avantageux dans les parkings. Cela permet de ne pas pénaliser uniquement les personnes les plus modestes.
- DEVELOPPER l'offre de transport en commun à la demande (TAD) pour les zones non denses plus réactive que l'actuel TAD (circuits de rabattement avec géolocalisation des véhicules pour demander un passage (réserver autrement qu'en téléphonant)
- IMPOSER Le dernier km de livraison 100% cycle ou sans émission de gaz à effet de serre (soutien aux professionnels pour la création de plateformes de groupage et distribution)

**EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- AUTATE

## **AMBITION 4 : Rendre l'usage du vélo attractif, prioritaire et accessible, et favoriser la marche à pied.**

50% des trajets quotidiens effectués font moins de 3 km, pour 65% d'entre eux, ce sont des voitures qui sont utilisées.

La marche à pied ne représente aujourd'hui que 26% des déplacements.

Il y a pourtant une valeur ajoutée sur la santé, et une vertu éducative pour les enfants qui sont concernés par beaucoup de ces trajets quotidiens pour aller à l'école ou vers leurs activités. Les abords scolaires sont pourtant plus conçus comme des « drive-in » ou dépôts minute que comme des zones sécurisées destinées aux modes doux.

La voiture pèse 22% des accès au centre-ville (boulevards de l'octogone) depuis les faubourgs toulousains, et 39% depuis la périphérie<sup>10</sup>. Les offres alternatives TC et vélo, ainsi que l'incitation et l'amélioration des conditions de la circulation à pied peuvent encore être renforcées en zone dense.

### **ENGAGEMENT 4.1 : Doubler la part modale de la marche à pied et du vélo à la fin du mandat à Toulouse**

La **sécurité** est un frein important pour la pratique du vélo. Au-delà des réseaux express, toutes les pistes doivent pouvoir permettre une pratique sécurisée pour tous les publics et les usages être clairement définis.

### **ENGAGEMENT 4.2 : Convertir toutes les voies cyclables en pistes cyclables pour sécuriser la pratique du vélo**

### **ENGAGEMENT 4.3 : Zéro discontinuité dans les pistes cyclables à la fin du mandat**

#### **ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :**

- INTEGRER DANS CHAQUE AMENAGEMENT ou réaménagement de voirie une place prioritaire aux vélos et aux piétons, distinctes, matérialisées et sécurisées PIETONNISER le Pont-Neuf et l'axe Est-Ouest, de la rue de Metz à la rue de la république, avec un réaménagement de la halle aux grains et un changement du plan de circulation.
- RESERVER LES RIVES centre-ville du canal de midi et du canal de Brienne aux modes actifs et transports en commun, avec suppression du stationnement et conservation d'une simple voie de desserte riverains. L'autre rive sera réaménagée en une chaussée à double sens automobile comportant une voie verte.
- METTRE EN PLACE DES BOUCLES de circulation et de zones piétonnes dans les faubourgs et les villes de l'agglomération, afin de couper les flux de transit automobile, et de créer des zones de convivialité.
- REALISER LA VILLE 30km/h INTEGRALE : nous proposons donc que l'ensemble de la voirie de l'agglomération (y compris les villes de la périphérie) soit limité à 30 km/h, hors voies rapides, ce qui représente plus de 90% de la voirie.
- REAMENAGER LES AVENUES qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.
- CREER UN RESEAU EXPRESS VELO de 8 lignes, qui permettra d'irriguer toute l'agglomération par des aménagements continus, lisibles et confortables et présentant un véritable saut qualitatif.
- CREER UN RESEAU DE LIAISONS cyclables inter-quartiers et d'agglomération. Certains de ces axes ne pourront être aménagés qu'avec la suppression de stationnement automobile, voire la mise à sens unique.
- REAMENAGER L'ILE DU RAMIER en y limitant très fortement l'accès aux véhicules motorisés.
- AFFECTER UN BUDGET DE 40M€ / AN pour la politique cyclable.

<sup>10</sup> Enquête Ménage Déplacements (EMD) 2013.



- IMPOSER DES LOCALS VELO SECURISES ET ABRITES dans l'espace public, les constructions neuves, les entreprises
- AUGMENTER LES OFFRES DE PRETS ou locations de vélos cargos et de sièges enfants pour amener les enfants en bas âge (le coût est important pour une durée d'utilisation courte)
- CREER AU MINIMUM UN PEDIBUS PAR GROUPE SCOLAIRE : lancer leur animation avec des association et éventuellement à l'aide d'emplois aidés (services civiques) le temps de former les parents, matérialiser et sécuriser les lieux de passages du pédibus.
- EXPERIMENTER LES VELOBUS (dans les zones plus excentrées, Rosalies à 6-8 places ou vélo accompagnés.

**EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- La Maison du Vélo
- Vélorution
- 60 Millions de piétons 31

## AMBITION 5 : Mettre en œuvre la transition de l'économie vers l'économie de la transition (Métropole résiliente)

Le changement climatique aura un impact important sur l'économie du territoire :

- Sur les productions agricoles (allongement de la saison de végétation, sécheresse des sols, contraintes sur les possibilités d'irrigation...)
- Sur les activités industrielles et énergétiques (vulnérabilité des productions électriques aux fortes chaleur, diminution des débits d'eau contraignant les industries ayant besoin de refroidissement...)

Il y aura également un changement plus global des activités rendues nécessaires par les évolutions de comportement et le **besoin de sobriété**. Le secteur aéronautique est potentiellement concerné.

Néanmoins, d'autres filières économiques sont **à créer ou à favoriser**. Avec un plan de rénovation de 500 000 logements par an en France, et plus de 7000 par an sur la métropole, les besoins de savoir-faire locaux en matière de rénovation dans le bâtiment vont être importants, de nouvelles techniques sont à maîtriser (nouveaux matériaux, conception bio climatique). L'autonomie alimentaire du territoire exige de repenser la distribution des emplois sur la Métropole. Enfin, des débouchés en matière économique sont aussi à rechercher dans de nouvelles filières d'économie circulaire, de réparation, réemploi...

**ENGAGEMENT 5.1 : Mettre en place, dans chacun des 6 secteurs de Toulouse une plateforme de récupération et de réparation, animée par les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.**

La fascination pour les nouvelles technologies a délaissé les solutions simples, tout aussi innovantes. La **Low-Tech**<sup>11</sup> (sobriété en consommation d'énergie et de matière) a donc **autant de perspectives** que le secteur High Tech. En effet, celui-ci est d'une part très consommateur d'énergie, et d'autre part, très émetteur de gaz à effet de serre. Entre 2013 et 2017, la part du numérique dans l'émission des gaz à effet de serre a augmenté de +50% (source Shift Project), ce qui fait du numérique un secteur aussi émetteur de GES que le transport aérien.

Des solutions, nouvelles ou remises au goût du jour, font la part belle aux procédés traditionnels notamment dans la construction (chanvre, utilisation du bois, laine...) ou dans l'énergie (utilisation des produits secondaires de l'agriculture pour la méthanisation...).

Souvent plus simples à mettre en œuvre que la High Tech, la Low Tech constitue un gisement d'emploi important.

**ENGAGEMENT 5.2 : Créer un pôle économique Low Tech dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment, opérationnel dès 2023**

### ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :

- PREPARER LA CONVERSION des secteurs industriels avec les autres acteurs économiques et institutionnels : 60% d'emplois verdissants<sup>12</sup> en 2030 (contre 16% en 2012)
- CREER ET STRUCTURER des filières d'Economie circulaire et de Réparation.
- METTRE EN RESEAU déchetteries, réparateurs, magasins d'occasion et formation
- FAVORISER les retours de consignes
- FAVORISER l'artisanat local
- FABRIQUER LOCALEMENT les produits de première nécessité, fournir des installations pour des projets de fabrication locale ou de réparation

### EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :

- Emmaüs,
- Greenburo,

<sup>11</sup> Low Tech, par opposition au high-tech : démarche technique plus que technologique, qui privilégie une façon de fonctionner simple. Le Low Tech a pour objectif de subvenir à nos besoins sans faire appel à des technologies complexes, et émettrices de CO<sub>2</sub>.

<sup>12</sup> métiers verdissants = des métiers qui intègrent de nouvelles compétences pour prendre en compte la dimension environnementale dans le geste professionnel. Cette notion peut être illustrée par l'exemple des métiers du bâtiment qui sont obligés de prendre en compte les évolutions des normes et des réglementations sur l'isolation ou autres.

- Recyclobat
- La Glanerie
- Mouvement pour l'économie solidaire Occitanie (ADEPES)

## AMBITION 6 : Tendre vers une métropole zéro déchet

Réduire ses déchets nécessite de changer un certain nombre d'habitudes de consommation et de gestion de ses déchets.

Pour ce faire, le citoyen doit être **informé** de toutes les actions mises à sa disposition. Il faut que l'application de ces actions lui semblent facile et lui apporte un bénéfice. L'incitation peut aussi être financière.

Les déchets résiduels, quant à eux doivent trouver des débouchés de **valorisation** autres que l'incinération : réemploi, recyclage, énergie...

### PREVENIR

Les ordures ménagères et assimilées représentent par habitant en 2016 : 337 kg<sup>13</sup>, DMA (incluant déchets verts, encombrants) : **467 kg**. L'objectif imposé par la loi LTECV de – 10% entre 2010 et 2020 (424 kg) n'a pas été atteint.

Les objectifs quantitatifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018/2024) sont de réduire de 11 % les Déchets Ménagers et Assimilés/habitant (DMA) en 2024 par rapport à 2010 (472 kg) soit une production de 420 kg/habitant, objectif basé sur les objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Occitanie qui prévoit – **13 % en 2025**.

Cet objectif est **peu ambitieux**, Toulouse Métropole n'a pas atteint ses objectifs pour l'instant et la perspective de cadrer avec l'objectif régional soit réduire de 2% en 1 an en 2025 n'est pas sérieux si les réductions n'ont pas été à ce niveau sur les années précédentes (11% en 14 ans). **La réduction des déchets doit faire l'objet d'un plan d'actions ambitieux** avec des moyens dédiés importants pour accompagner les foyers dans leur démarche de rationalisation de la consommation, d'efficacité du tri pour une valorisation optimisée, visant à réduire les tonnages envoyés en incinération ou enfouissement, ou pire, abandonnés dans la nature, sources de pollutions.

**ENGAGEMENT 6.1 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 14% par habitant en 2026 par rapport à 2016 (de 467 à 402 kg)**

### VALORISER

2017 = 34,3% valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés (indicateur Cit'ergie)

La loi de Transition Énergétique impose que, d'ici 2025, chaque habitant ait à sa disposition une solution pour trier à la source ses **biodéchets**. Les 2/3 des logements de la Métropole sont des appartements, et sur Toulouse, 83% des logements sont des appartements<sup>14</sup>. Il existe un potentiel de réduction des déchets organiques par la mise en place de **compostage domestique en habitat collectif**.

Le potentiel de méthanisation est à pousser. Il faudra trouver des débouchés aux productions secondaires agricoles (paille, déchets agricoles).

**ENGAGEMENT 6.2 : 100% des biodéchets et déchets verts valorisés : sous forme d'énergie ou toute autre valorisation écologique.**

### ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :

- ALLOUER la majeure partie du budget de fonctionnement économisé sur la collecte et le tri de déchets aux actions de sensibilisation sur le Zéro Déchet (prévention)
- ADOPTER la tarification incitative pour financer la gestion des déchets : diminuer la quantité de déchets et optimiser le tri en calculant une partie de la facture des usagers sur la quantité de déchets produite, le poids et/ou le volume. Appliquer la tarification incitative pour 100% des ménages en 2026 (100% des zones pavillonnaires dès 2024)

<sup>13</sup> PLPDMA Etat des Lieux

<sup>14</sup> PLPDMA Etat des Lieux

- FINANCER des ateliers par écoles chaque année animés par les associations dans les écoles et dans tous les CLAé dès 2020
- INTERDIRE les plastiques à usage unique et réduire les emballages à commencer par les établissements relevant de la ville et de la métropole et les événements et manifestations publics et éco-conditionnaliser les événements privés demandant des subventions ou prêts de salles ou d'espace public.
- TRAVAILLER avec les commerçants, cafetiers, restaurateurs pour supprimer les pailles dès l'été 2020.
- SENSIBILISER les citoyens sur la nécessité de réduire leurs déchets :
  - o Organiser une campagne de sensibilisation à l'évitement (je refuse, j'évite d'acheter) en utilisant différents médias de la ville : affichage 4X3, réseaux sociaux
  - o Soutenir le déploiement du ""stop pub"" ,
  - o Sensibiliser les enfants, par le biais des centres de loisirs et des activités scolaires et périscolaires (Equiper chaque école d'un composteur, défi zéro déchets dans les écoles.
- VALORISER L'ENSEMBLE DES DECHETS ORGANIQUES LOCALEMENT
  - o 1) Mettre en place la collecte séparée des déchets organiques progressivement (3ème poubelle dédiée aux biodéchets / envisager des structures d'apports volontaires en zone d'habitat dense)
  - o 2) Intégrer obligatoirement un point de compostage dans toute nouvelle résidence
  - o 3) Soutenir l'essor du compostage privé : en pied d'immeuble ou en habitat individuel
  - o 4) Augmenter le nombre de composteurs dans les parcs publics
  - o 5) Formation, accompagnement à la mise en place et suivi
- SENSIBILISER AU RECYCLAGE VIA DES SITES PILOTES ET DES VISUELS DANS L'ESPACE PUBLIC :
  - o Séparation simple recyclable / non-recyclable dans les corbeilles sur l'espace public, et dans les écoles.
- SOUTENIR les actions de réduction et de valorisation des déchets professionnels (bâtiment, restauration)

#### **EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- Zero Waste
- Plastic Attack
- Recyclo Bat

## **AMBITION 7 : Maîtriser la distribution, la qualité et la consommation de l'eau, et protéger les ressources**

Les impacts des dérèglements climatiques sur la région Toulousaine font craindre une raréfaction de la ressource en eau et des pressions sur les milieux naturels qui en dépendent.

Selon les travaux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les perspectives à horizon 2050 sont un débit des cours d'eaux inférieurs de 20 à 40%, et **des déficits globaux sur la Garonne plus ou moins chroniques** ; or l'eau potable toulousaine provient de la Garonne.

La ressource est également sollicitée pour de nombreux usages (alimentation en eau potable mais également, prélèvements industriels et agricoles...). Dans un contexte de raréfaction de la ressource, **des conflits d'usage** peuvent apparaître.

La délégation de l'exploitation de l'eau à des grands groupes privés **rend la collectivité dépendante** d'objectifs de rentabilité importants pour le service de distribution d'une ressource qui est un bien commun. Les équilibres des contrats et les prix annoncés aux consommateurs pour ce service seront compromis dans le cadre de pénuries de ressources et la collectivité n'aura pas la possibilité d'arbitrer l'équité des usages et la justice des prix.

### **ENGAGEMENT 7.1 : Garantir l'exploitation publique (donc durable) de la ressource Eau**

Les conflits d'usage vont s'amplifier quand la ressource sera réduite, le risque est une augmentation importante du prix de l'eau et de son assainissement.

La **juste tarification** de la ressource et la maîtrise publique de ses usages et volumes distribués sont dans ce cadre indispensables pour garantir la durabilité économique du service.

Par ailleurs, les gros consommateurs doivent être incités à réduire leur prélèvement. Pour cela une tarification progressive doit permettre d'accéder de manière juste aux premiers mètres-cube pour répondre aux besoins de base, les consommations au-delà et non essentielles (piscines, lavages de voiture, arrosage des pelouse etc...) seraient plus chères progressivement.

### **ENGAGEMENT 7.2 : Mettre en place une tarification sociale et solidaire de l'eau : les premiers m3 pour les besoins de base à prix très réduit et forte augmentation au-delà pour pénaliser les plus gros consommateurs.**

#### **ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :**

- ORGANISER UN REFERENDUM à l'échelle de la Métropole avant 2022 sur la question de l'exploitation et du traitement public de l'eau
- PROTEGER la ressource en eau, mettre en place une police de l'environnement et appliquer le principe du pollueur payeur
- RENDRE OBLIGATOIRE le stockage d'eau (absorption des eaux d'orage) pour les nouvelles résidences au plus tard à la fin de la mandature ; utilisation de cette eau pour la végétalisation, également expérimentation d'inertie thermique par le stockage d'eau de pluie.
- ACCOMPAGNER financièrement l'acquisition de récupérateurs d'eau (sur le modèle des composteurs individuels)

#### **EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- Eau secours 31
- O Toulouse

## AMBITION 8 : Un habitat énergétiquement performant pour tous dans un quartier à vivre

La rénovation de l'habitat privé va être l'enjeu le plus crucial. Le rythme prévu dans le PLUiH ne permettra pas la réduction suffisante des émissions de GES, mais surtout ne traitera pas la question des précarités énergétiques. 13% des ménages sur le territoire de Toulouse Métropole (47 466 ménages) sont en situation de vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire que ces ménages dépensent plus de 10% de leurs revenus disponibles pour payer leurs factures d'énergie liées à leur logement<sup>15</sup>.

Le plan de rénovation doit viser prioritairement le logement social mais également intégrer les copropriétés privées, les zones pavillonnaires où peuvent résider des propriétaires occupants à revenus modestes. C'est la **Plateforme de Rénovation Énergétique** (outil public) qui permettra de déployer cette stratégie et utiliser les effets de levier des aides nationales et régionales. Il faut donc concevoir cette plateforme comme un outil stratégique pour le pilotage et la mise en œuvre de la transition énergétique du bâti. Elle doit être correctement dimensionnée, avec des moyens suffisants.

**ENGAGEMENT 8.1 : Mettre en place un outil public (ou guichet unique) de la rénovation énergétique avec 1 ETP/100.000 habitants métropolitains au minimum dès 2021 pour accompagner la réduction des consommations d'énergie des habitants pour atteindre 2 conseillers par tranche de 100 000 en 2025.**

Au 1er janvier 2014, Toulouse Métropole regroupe près de 65 570 logements sociaux au sens de la loi SRU, soit 18,84 % des résidences principales, dont la majeure partie est gérée par des bailleurs sociaux, **47 %** du parc de **logements sociaux** présentant ainsi **une étiquette énergétique D à G en 2015**<sup>16</sup>, le secteur du bâti et notamment celui du logement social représente sur la métropole toulousaine un gisement d'économie d'énergie et de réduction des GES.

**ENGAGEMENT 8.2 : Diviser par 4 le nombre d'étiquettes énergie D à G dans les logements sociaux d'ici la fin du mandat, atteindre 0 en 2030**

L'amélioration de la qualité énergétique de l'habitat serait annulée si rien n'est fait pour réduire drastiquement les déplacements quotidiens en voiture. Le **lien entre le PLUi H et le PDU** doit donc être correctement articulé afin d'optimiser les densités et fournir des services de proximité dans tous les quartiers.

Dans chaque quartier de Toulouse, il doit y avoir à l'horizon 2025 :

- Des commerces de bouche à moins de 200 m ou 3 stations de bus
- Un magasin de vrac, local, bio
- Un atelier de réparation (électro-ménager, couture)
- Un magasin de location (économie de la fonctionnalité)
- Un point culturel (bibliothèque, MJC)
- Une zone de co-working pour favoriser le télétravail

**ENGAGEMENT 8.3 : Interdire toute nouvelle zone commerciale de périphérie (car reposant sur l'utilisation massive de la voiture par les clients) au profit des commerces de proximité**

<sup>15</sup> Selon les modélisations issues de PRECARITER -diag PCAET

<sup>16</sup> Source : PADD

## **ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :**

- INTENSIFIER L'AIDE A L'ISOLATION THERMIQUE : 7 000 logements rénovés par an d'ici 2026 (avec amélioration de 2 niveaux d'étiquette) et 8 000 en 2030 dont 50% au moins occupés par les ménages les plus modestes
- SOUTENIR LES MENAGES en situation de précarité énergétique en accompagnant financièrement la rénovation thermique (isolation, système de chauffage)
- AUGMENTER LE NOMBRE D'HABITANTS CHAUFFES par les réseaux de chaleur
- ETABLIR UNE CARTOGRAPHIE THERMIQUE et la transmettre aux habitants. Objectif Toulouse complètement cartographiée en 2025 ;
- ETABLIR UN DROIT D'INGERENCE THERMIQUE : Les pouvoirs publics doivent pouvoir imposer des travaux de rénovation financés par l'argent public (Métropole-Région) dans le cadre d'un dispositif de tiers financement les collectivités se remboursent sur la vente du logement suivant la rénovation ou sur ses loyers futurs.
- INTERDIRE A LA LOCATION OU PENALISER par la taxe foncière les passoires thermiques
  - o Interdiction de mettre en location les passoires thermique (catégorie G à partir de 2025, catégorie F à partir de 2030)
  - o Indexer la taxe foncière des propriétaires bailleurs à la qualité d'isolation thermique au plus tard à la fin de la mandature
- TRANSFORMER des lieux inoccupés/abandonnés en espaces de travail mutualisés, tiers lieux
- RENDRE OBLIGATOIRES les chauffe-eaux solaires sur les bâtiments neufs
- MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE LA CONSTRUCTION A DESTINATION DES PROMOTEURS POUR garantir le « confort d'été » sans climatisation
  - o Choix des matériaux (biosourcés : chanvre, paille, bois, laine naturelle...)
  - o Eco conception des bâtiments
  - o Végétaliser toits et façades (incitation avant 2025, contraindre à partir de 2025 et obligatoire pour les nouvelles constructions)
  - o Obligation d'un local à vélo dans toutes les nouvelles constructions
- MISE EN PLACE DE FORMATIONS DES ARTISANS ET ENTREPRENEURS à l'éco construction et la rénovation thermique, en partenariat avec la Région et les chambres professionnelles.
- MUTUALISER les équipements énergivores : Multiplier les espaces de vie commune avec à disposition : machine à laver, four (solaire ?), télévision (petites salles de cinéma répandues),- Dans les nouvelles constructions : 1 espace avec rôle de cuisine + buanderie pour 4 foyers
- REDUIRE les surfaces des logements :
  - o en mutualisant les chambres d'amis, salles de réception, ateliers ...
  - o en soutenant l'habitat participatif. Les populations jeunes demandent des formes d'habitat plus mutualisées et surtout un accès au logement facilité tant en termes de coût que de garanties. Des formes nouvelles d'habitat participatif doivent être promues pour l'accession à la propriété, mais également des modes de co-habitat collectif pour les jeunes célibataires sans emploi.
- PLUS AUCUN ETUDIANT sans solution de logement ni en situation de précarité énergétique (créations de co-habitat à faible loyer sans caution demandée pour les étudiants et les demandeurs d'emplois)

## **EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- Solagro



## AMBITION 9 : Produire localement l'énergie consommée par le territoire

La Région Occitanie s'est fixée pour objectif d'être « Région à Energie Positive en 2050 ». L'un des paramètres est une forte réduction de la demande d'énergie. Sur le territoire de Toulouse Métropole, le potentiel de réduction de consommation d'énergie le plus important se trouve dans le **secteur résidentiel** (voir Ambition 8).

Le deuxième axe est de **produire localement l'énergie consommée du territoire**. Ce chiffre n'est que de 3,8 % de production locale d'EnR (énergie renouvelable) dans la consommation (référence année 2013)<sup>17</sup>.

Le réseau de chaleur de Toulouse Mirail est alimenté à 99% par l'incinération des déchets et dessert essentiellement les secteurs Sud, Cartoucherie et bientôt Montaudran. En outre, il ne couvre avec le réseau de chaleur de Blagnac (2<sup>ème</sup> réseau de la Métropole) que 5% des besoins de chaleur du territoire. Des réseaux plus petits avec des sources d'énergie tels que la géothermie ou la biomasse, ou l'utilisation de la chaleur des eaux usées, pourrait permettre un raccordement de davantage de foyers et dans les zones plus excentrées.

**ENGAGEMENT 9.1 : Doubler le taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R : passer de 5%<sup>18</sup> à 10% en proposant d'autres sources que l'incinération des OM.**

L'électricité produite localement à partir d'ENR est de 56 GWh en 2020 (sans compter l'électricité produite à partir de l'incinérateur – 19 GWh) (21 GWh en 2014)<sup>19</sup> grâce à de nouveaux projets en cours de réalisation.

Elle résulte de l'hydroélectricité, du photovoltaïque au sol ou en ombrières (PEX, MIN Oncopole...). Le potentiel des toitures, notamment pour de l'autoconsommation individuelle n'est pas exploité, la biomasse et la géothermie sont également en retrait.

**ENGAGEMENT 9.2 : Créer une société publique ouverte à l'investissement citoyen pour favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelable locaux, afin d'augmenter de 50% la production d'électricité produite à partir d'ENR pour la porter au minimum à 80 GWh en 2026.**

### ACTIONS CONCRETES PROPOSEES

- METTRE EN PLACE et animer une « Conférence Métropolitaine des acteurs de l'énergie », multi-partenariale associant également les citoyens en tant que consommateurs, permettant des échanges, veille des initiatives, partenariats potentiels...
- HYDROGENE : Lancer des études pour la production d'hydrogène
- HYDROELECTRICITE : Poursuivre au maximum des possibilités la production d'hydroélectricité sur la Garonne
- PHOTOVOLTAIQUE : Les centrales au sol prennent de la place sur les terrains végétalisés - Déjà des projets importants a sur les anciens sites AZF, en revanche mettre à disposition tous les toits de la collectivité et encourager les entreprises privées à faire la même chose, couvrir tous les parkings aériens avec des ombrières photovoltaïques.
- METTRE EN PLACE des mécanismes d'incitation (financière/Pédagogique/règlementaire etc...) de baisse de consommation d'énergie aux heures de pointe.
- ETUDIER l'acceptation sociale des coupures énergétique (rationnement) avec au départ un dispositif basé sur le volontariat
- ENCOURAGER l'autoconsommation et généraliser les investissements Citoyens dans les EnR (Citoyen'R) ou via une société publique d'investissement à créer.

<sup>17</sup> Schéma directeur EnR de Toulouse Métropole 2013

<sup>18</sup> Source : Diagnostic PCAET

<sup>19</sup> Source : Diagnostic PCAET

- ETABLIR des conventions avec les territoires agricoles voisins afin de démultiplier les possibilités de productions d'EnR et de viser un territoire à énergie positive dès 2040, ce que la Métropole ne pourrait pas envisager seule uniquement à l'échelle de son territoire.
- CREER un lieu démonstrateur éco-matériaux et énergie pour former les professionnels du bâtiment.

**EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- Solagro
- Citoyen'R

## AMBITION 10 : Eduquer, former et inciter tous les habitants de Toulouse Métropole à la transition écologique

La Métropole est animatrice de la transition écologique et énergétique sur son territoire. Au-delà de sa propre compétence, elle doit (pour atteindre les objectifs de résilience) mettre en mouvement l'ensemble des acteurs. En outre, 50% des émissions de GES sont conditionnés par les choix que nous faisons au quotidien, et principalement par nos choix de consommation (par le biais desquels nous provoquons des émissions de GES à l'autre bout du monde).

Chaque personne reçoit entre 400 000 et 800 000 messages publicitaires par an (Pêtre, 2007). **Ces injonctions à consommer plus** que ce dont nous avons réellement besoin sont omniprésentes dans la société. La publicité représente une pollution sur plusieurs aspects : paysagère, énergétique, environnementale, etc.

Dans l'espace public, il convient de protéger les citoyen·nes de cette agression, afin de faire exercer la liberté de réception de ces dernier·es. Dans notre espace public, la publicité est surtout présente par voie d'affichage.

**ENGAGEMENT 10.1 : INTERDIRE LA PUBLICITE commerciale sur l'espace public d'ici 2026.**

Inscrire la gouvernance de la collectivité dans une démarche participative ne peut pas se limiter à la période pré-électorale ou à la rédaction d'un programme, **les citoyens doivent également pouvoir participer à l'évaluation des politiques publiques**. Cela est d'autant plus crucial pour les questions écologiques que le délai est désormais extrêmement court pour engager les actions politiques et en vérifier les effets. Les données sont souvent difficiles à recueillir, touffues, peu explicitées et les comités de suivi confinés à être des chambres d'enregistrement sans aucun impact sur la réorientation éventuelle des politiques pendant la durée d'un mandat.

**ENGAGEMENT 10.2 : Créer dès 2020 un Conseil Citoyen de la transformation énergétique et de la protection écologique doté de moyens propres qui aura pour mission de contrôler l'application des engagements écologiques des élus.**

Le **transport aérien** est une source d'émissions importantes et également facteur de nuisances. Le nombre d'avions en 2017 est de 103 842, il a progressé de +9,1% par rapport à 2016)<sup>20</sup>, pour certaines destinations des reports peuvent être envisagés en mettant en évidence tous les avantages du train pour un facteur temps au global assez faiblement supérieur.

**En nombre de voyageurs en 2016<sup>21</sup> :**

- Paris : Avion 3 250 303 passagers, en TGV 4 h 15
- Lyon : Avion 371 457 passagers, en TGV 4 h 10
- Marseille : Avion 57 153 passagers, en train 3 h 55
- Barcelone : Avion 24 357 passagers, en train 3 h 15

**ENGAGEMENT 10.3 : S'engager publiquement et en tant qu'actionnaire de l'aéroport pour une réduction de l'utilisation de l'avion dans les vols intérieurs, avec comme objectif affiché : - 50% du nombre de voyageurs pour ces lignes à horizon 2030.**

**ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :**

- RETIRER tous les panneaux lumineux consommateurs d'énergie et utiliser autres panneaux pour des informations institutionnelles, culturelles, d'éducation etc...
- S'APPUYER activement sur les réseaux associatifs existants appels à projets, création d'une plateforme d'information sur les structures et les solutions,

<sup>20</sup> Toulouse en chiffres 2018

<sup>21</sup> Statistiques aéroport Toulouse Blagnac déc 2016

- ORGANISER des campagnes de sensibilisation sur les thèmes clés :
  - o Déplacements en mode doux et en transport en commun
  - o Alimentation bio, locale, moins carnée
  - o Sobriété numérique
  - o Sobriété dans la consommation vestimentaire
  - o Sobriété dans l'utilisation de l'avion : tourisme sur les long-courrier, vols intérieurs à éviter pour les trajets pour lesquels il existe une solution en train en moins de 4h20.
- FORMER les jeunes et les scolaires (temps scolaire et hors scolaire) à l'écologie, promouvoir et soutenir financièrement les démarches « éco écoles » et organiser un rassemblement annuel des écoles autour de l'écologie.
- FORMER les élus et le personnel de la municipalité : 2 jours de formation par an au minimum obligatoires dans le cadre du plan de formation (dont 1 jour sur les pratiques éco responsables liées au métier)
- FORMER les acteurs économiques, au travers de rencontres thématiques.
- CREER une « MAISON » de l'écologie et du Climat (espace de projection, salles de formations expositions, démonstrations, animée par les associations), pourrait héberger l'agence de l'énergie...

#### **EXPERTS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE :**

- Stay Grounded
- Anti-pub Toulouse
- Atecopol
- Citoyen pour le climat
- Amis de la Terre
- France Nature Environnement
- CPIE Terres Toulousaines
- Alternatiba
- Toulouse en Transition
- Youth for Climate
- Zero Waste
- DIRE
- Suivant les sujets : Toutes les associations engagées pour le climat et la biodiversité sont prêtes à contribuer à des actions de formation

## AMBITION 11 : TOULOUSE METROPOLE, UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

Pour engager la dynamique territoriale, la collectivité doit être exemplaire, assurer **la cohérence de ses pratiques** et démontrer la faisabilité des actions.

Elle doit tendre à l'exemplarité dans tous ses domaines de compétence en privilégiant les fonctions structurantes et à fort impact en matière de GES (aménagement, infrastructures, finance, patrimoine bâti...)

Toutes les constructions et aménagements entrepris jusqu'à aujourd'hui contribuent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à faire reculer la biodiversité, directement ou indirectement.

En effet, tous les nouveaux bâtiments contribuent à la fois à l'émission de GES lors de leur construction, au cours de leur fonctionnement normal (chauffage, climatisation, éclairage...), mais aussi lors de leur démantèlement. Il faut également prendre en compte les conséquences de l'étalement urbain en termes d'aménagements supplémentaires (infrastructures énergétiques, d'eau et d'assainissement, de mobilité, etc.), et de vulnérabilité du territoire vis à vis des impacts du dérèglement climatique (vagues de chaleur, inondations, etc.). Il est donc nécessaire de publier **les bilans carbone de tous les projets** (en cours et à venir), et d'assujettir leur concrétisation à leur impact sur le Climat et la Biodiversité (ex. Centrale photovoltaïque de l'Oncopole, Ligne 3 du métro, Tour Occitanie).

**ENGAGEMENT 11.1 : Faire réaliser et publier les bilans carbone en amont de tout projet municipal ou métropolitain. Refuser tous les projets dont l'impact est néfaste au climat ou à la biodiversité.**

Les **appels d'offre** sont l'un des outils-clés de l'animation de la transformation écologique du territoire. En effet, les clauses spécifiées témoignent de l'engagement de la collectivité et définissent sur le terrain la concrétisation des politiques dans TOUTES les compétences de la collectivité.

**ENGAGEMENT 11.2 : Inscrire dans TOUT appel d'offre de projet de plus de 50 000 € :**

- une clause obligeant à mener et à publier un bilan carbone,
- une clause obligeant à évaluer pour le projet la consommation globale en énergie (investissement et fonctionnement),
- une clause obligeant à prévoir la réduction et la valorisation des déchets professionnels.
- et ce, en plus des clauses environnementales et sociales.

**Dans les critères de sélection pour désigner le projet rapportant l'appel d'offre, donner le poids le plus important à l'évaluation de la qualité écologique du dossier (clauses ci-dessus), et non à l'aspect financier.**

La transformation écologique doit devenir dès 2020 le prisme d'analyse de toute décision. Ce changement de modèle doit se faire en tenant compte de **l'impératif de justice sociale**. A cette fin, un élu doit être garant de sa mise en œuvre transversale et juste, dans TOUTES les décisions prises par la collectivité.

**ENGAGEMENT 11.3 : Nommer un Premier Adjoint (Toulouse) et un Vice-Président (Toulouse Métropole) en charge de la Transformation énergétique et écologique. Placer sous sa responsabilité les finances et les marchés publics.**

Enfin, l'emprunt est une ressource pour la collectivité, qui en plus des impôts locaux et des transferts financiers de l'État, permet de financer ses investissements

Les collectivités territoriales se financent en empruntant principalement à des banques. Bien choisir sa banque – et d'où proviennent ses financements - est donc un enjeu clé, pour ne pas soutenir les pratiques d'acteurs financiers responsables de dommages écologiques et sociaux.

Le modèle financier actuel reste largement concentré autour de quelques banques multinationales et de grands projets majoritairement liés à des industries destructrices – énergies fossiles, agro-business, armement... Ainsi, d'après un rapport d'Oxfam publié en 2018, en 2016 et 2017, sur 10 euros de financements accordés par les banques françaises au secteur énergétique, 7 euros sont allés aux énergies fossiles, contre 2 euros seulement aux énergies renouvelables.

De même, les quatre premières banques françaises, BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole, et Banque Populaire Caisse d'Épargne, ont au total financé, et de manière trop souvent opaque, les énergies fossiles à hauteur de 124 milliards d'euros entre 2016 et 2018.

Au contraire, **des acteurs de la finance éthique ont émergé** sur les territoires et mettent en place des circuits de collecte d'épargne citoyenne, destinés à financer des projets à impact positif : production et distribution de denrées issus de l'agriculture biologique, installation d'infrastructures d'énergies renouvelables citoyennes, rénovation énergétique, construction de logements sociaux...

**ENGAGEMENT 11.4 : Envisager systématiquement le recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.**

#### **ACTIONS CONCRETES PROPOSEES :**

- METTRE A JOUR les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser".
- ASSURER une formation des services de la commune sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres, ainsi que sur la qualité environnementale des constructions, pour pouvoir orienter les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables.
- ADOPTER et diffuser d'ici 2024 un document de référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et expérimenter son utilisation dans les constructions et opérations d'aménagement de la commune.
- EAU : Mettre en place une gestion transparente de l'eau dans les services de la commune et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune et de la Métropole.
- ENERGIE : La Métropole pourrait se fournir chez des fournisseurs 100% renouvelable (Type Enercoop), Finances.
- ECO-CONDITIONNER l'attribution des subventions (bilan carbone, prévention des déchets, consommation énergétique, etc)
- DIVERSIFIER les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.
- DIVERSIFIER les sources de financement en sollicitant les acteurs de la finance éthique et en faisant reculer le recours au financement des grandes banques, et en écartant les plus nocives
- CONDITIONNER le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres (part des projets financés climaticides ou relatifs aux industries polluantes, degré de transparence sur les financements de la banque, présence ou non de placements dans des paradis fiscaux...)
- PATRIMOINE de la Collectivité
  - o Equiper au maximum ses bâtiments en eau chaude sanitaire solaire thermique.
  - o Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage
  - o Conception bioclimatique de tous les nouveaux bâtiments
  - o Mise à disposition systématique des toitures pour l'installation de photovoltaïque citoyen...

# MODE D'EMPLOI

## Objectif :

**Les citoyens, associations et collectifs engagés pour le climat à Toulouse ont élaboré** un socle commun de revendications pour interpeller les candidats aux prochaines élections Municipales à Toulouse et dans la Métropole.

Ce socle ne couvre pas l'intégralité des compétences municipales ou métropolitaines, mais constituent des objectifs « incontournables » pour engager une action volontariste pour le climat, pour réduire l'impact du territoire sur celui-ci d'une part mais également pour l'adapter aux évolutions inévitables d'autre part.

Nous demandons aux candidats aux Municipales de s'engager dans leur programme.

## Notre méthodologie :

- Etape 1 : Nous avons imaginé notre vie quotidienne en 2030 dans le contexte des bouleversements climatiques et avons fait un exercice de prospective pour décrire comment, nous citoyens, aimerions vivre dans la métropole, et donc comment la préparer.
- Etape 2 : Nous en avons déduit des trajectoires (thème par thème) à l'horizon de 2030 : « les ambitions »
- Etape 3 : Nous avons identifié thème par thème, les engagements concrets et quantifiables à prendre dès le mandat 2020-2026 pour placer le territoire au plus vite sur la voie de cette indispensable « ambition », ce sont les « engagements incontournables ». Nous avons également listé des propositions d'actions concrètes, qui du point de vue des collectifs et associations peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs incontournables. Les experts cités dans le document n'ont pas tous contribué aux propositions. Le groupe de travail les a juste identifiés.
- Etape 4 : Nos propositions sont mises à disposition des listes.

## Ce qui est demandé aux candidats (Etape 5) :

Il est demandé aux candidats en lice pour l'élection municipale de 2020, de se positionner fermement sur chacun des « engagements incontournables » : la liste prend-elle OUI ou NON l'engagement de le mettre en œuvre, au minimum. La case commentaire est un espace libre pour éclairer leur engagement, mais compte tenu de l'urgence climatique et écologique **le positionnement demandé est binaire.**

L'ensemble des engagements pris par chaque liste candidate constituera :

- la base de la comparaison des programmes des listes pour les Municipales,
- puis la base de l'évaluation des actions menées par le candidat élu.

## Comment les candidats peuvent s'engager :

Les « engagements incontournables » sont envoyés le 15 Novembre 2019 à chaque liste déclarée.

Chaque liste doit donner son engagement **par écrit avant le Jeudi 9 janvier 2020.**

## Comment nous communiquerons sur les engagements des candidats :

Les engagements seront mis en ligne sur la page internet du collectif.

Les candidats seront invités à débattre et justifier leurs engagements faces aux citoyens et militants lors de réunions thématiques organisées au mois de Janvier et Février.

## LISTE DES SIGNATAIRES au 27/01/2020



### Action Non Violente ANV – COP21

ANV-COP21 Toulouse est un collectif de désobéissance civile non-violent et déterminé, radical et populaire pour la Justice Climatique.

Contact : [anvcop21toulouse@riseup.net](mailto:anvcop21toulouse@riseup.net)



### Alternatiba

Alternatiba Toulouse est un collectif citoyen engagé pour la justice climatique et sociale qui promeut les alternatives de vie au changement climatique.

Contact : [toulouse@alternatiba.eu](mailto:toulouse@alternatiba.eu)



### Alternatives Territoriales

Initiative d'Alternatiba portée par Toulouse en Transition pour mobiliser les citoyen.ne.s et pousser les élu.e.s à mettre en œuvre des politiques écologiques locales ambitieuses.

Contact : [toulouse\\_alternativterritoriales@alternatiba.eu](mailto:toulouse_alternativterritoriales@alternatiba.eu)



### Les Amis de la Terre

Association de protection de l'Homme et de l'environnement, de loi 1901 et agréée pour la protection de l'environnement. Les Amis de la Terre militent pour une transition vers des sociétés soutenables au Nord comme au Sud.

Contact : [midipyrenees@amisdelaterre.org](mailto:midipyrenees@amisdelaterre.org)



### ATECOPOL (Atelier d'écologie politique de Toulouse)

Réseau toulousain de scientifiques travaillant sur tous les aspects liés aux bouleversements écologiques, ayant pour objectifs de partager les connaissances entre disciplines et avec l'ensemble de la société, et de travailler avec elle aux moyens de changer en profondeur les modes de fonctionnement socio-économiques actuels.

Contact : [atecopol@univ-tlse2.fr](mailto:atecopol@univ-tlse2.fr)



### AUTATE (Association des Usagers.ères des Transports en commun de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs)

Les objectifs consistent à informer les usagères et usagers sur les enjeux et les politiques des transports, leur permettre d'exprimer leurs difficultés et leurs revendications, et enfin les représenter au sein des instances de concertation et plus largement auprès des pouvoirs publics.

Contact : [contact@autate.fr](mailto:contact@autate.fr)



### 100<sup>ème</sup> singe

Le 100e Singe réimplante autour des grandes villes des tiers-lieux en lien avec son espace-test agricole (mise à disposition de terres, outils de production, portage juridique et accompagnement) favorisant le lien social et la réintroduction d'une agriculture protégeant les écosystèmes et nourricière.

Contact : [lecentiemesinge@gmail.com](mailto:lecentiemesinge@gmail.com)



### Citoyens Pour Le Climat

CPLC Toulouse organise les marches pour le climat et des actions de sensibilisation. L'objectif est de rassembler pour alerter, agir et peser sur les décisions contre le dérèglement climatique et pour le vivant.

Contact : [citoyenpourleclimat.toulouse@ecomail.fr](mailto:citoyenpourleclimat.toulouse@ecomail.fr)





### **Cocagne Alimen'terre**

Cocagne Alimen'Terre est une association qui porte le plaidoyer et les actions du groupement Cocagne Haute-Garonne en matière d'accès de tous à une alimentation de qualité, produite sur des écosystèmes riches en biodiversité et économes en ressources.

Contact : [alimen-terre@cocagnehautegegaronne.org](mailto:alimen-terre@cocagnehautegegaronne.org)



### **France Nature Environnement**

FNE Midi-Pyrénées fédère 110 associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, qui visent à promouvoir les bonnes pratiques environnementales des citoyen.ne.s, collectivités et entreprises de notre territoire, et contrer les grands projets inutiles et les atteintes environnementales.

Contact : [contact@fne-midipyrenees.fr](mailto:contact@fne-midipyrenees.fr)



### **GreenMyCity**

L'association GreenMyCity vise à développer des oasis en milieu urbain et périurbain avec la participation des citoyens, des collectivités, des entreprises et des concepteurs des villes de demain.

Contact : [contact@greenmycity.eu](mailto:contact@greenmycity.eu)



### **Greenpeace**

Depuis plus de 45 ans, Greenpeace agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix.

Contact : [gl.toulouse@greenpeace.fr](mailto:gl.toulouse@greenpeace.fr)



### **Maison du vélo**

Empreinte des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire et du respect de l'environnement, l'association La Maison du Vélo propose de nombreuses initiatives et services aux usagers cyclistes et à ceux qui veulent le devenir.

Contact : [contact@maisonduvelotoulouse.com](mailto:contact@maisonduvelotoulouse.com)



### **Non au gratte-ciel de Toulouse / Collectif pour un Urbanisme Citoyen**

Cette association loi 1901 pluraliste s'oppose PACIFIQUEMENT à la construction de la « Tour Occitanie » et à la transformation de quartiers populaires et vivants en un quartier d'affaires (dit) Matabiau.

Contact : [nonaugrattecieldetoulouse@laposte.net](mailto:nonaugrattecieldetoulouse@laposte.net)



### **Nous voulons des Coquelicots**

L'Appel à la résistance pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse a pour objectif de provoquer un soulèvement démocratique pacifique de la société française pour exiger des gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse qui détruisent le vivant et qui sont une tragédie pour la santé.

Contact : [coquelicots.toulouse@gmail.com](mailto:coquelicots.toulouse@gmail.com)



### **Pacte Finance Climat**

Mettre la finance au service de la transition écologique et solidaire.

Contact : [collectif31@climat-2020.eu](mailto:collectif31@climat-2020.eu)



### **Plastic Attack**

Plastic Attack Toulouse est un collectif citoyen qui vise à sensibiliser les consommateurs (et les magasins) sur la nécessité de supprimer les emballages plastiques des produits...

Contact : [plasticattack31@gmail.com](mailto:plasticattack31@gmail.com)



### **60 millions de piétons 31**

Milite pour assurer la sécurité des piétons et assimilés, au sens de l'article R.412-34 du Code de la route. Invite les maires et les différentes collectivités territoriales à tenir compte du code de la route et de la loi handicap de février 2005, dans leurs aménagements de voirie.

Contact : [60millionsdepietons31@gmail.com](mailto:60millionsdepietons31@gmail.com)



### **Résistance à l'Agression Publicitaire**

Plus de 25 ans de lutte contre le système publicitaire et ses effets négatifs.

Contact : [contact@antipub.org](mailto:contact@antipub.org)



### **Toulouse en transition**

Toulouse en transition s'inscrit dans le mouvement des villes en Transition (Transition Towns - Rob Hopkins) : faire prendre conscience de l'urgence, se préparer en mettant en place des solutions (pour réduire les émissions de CO2, retrouver de la résilience territoriale, acquérir les compétences nécessaires).

Contact : [toulouseentransition@gmail.com](mailto:toulouseentransition@gmail.com)



### **Stay grounded**

« Stay Grounded / Rester sur terre » est un réseau mondial en expansion qui regroupe des initiatives, des organisations et des militants travaillant ensemble à une transition vers un système de transport juste et respectueux de l'environnement et à une réduction rapide du trafic aérien.

Contact : [stay-grounded-france@lists.riseup.net](mailto:stay-grounded-france@lists.riseup.net)



### **Youth for Climate**

Mouvement mondial de jeunes en faveur d'une mobilisation face au réchauffement climatique. Ils organisent en particulier des grèves scolaires pour le climat dans de nombreux pays.

Contact : [yfctoulouse@protonmail.com](mailto:yfctoulouse@protonmail.com)



### **Zéro Waste**

Zéro Waste Toulouse défend une démarche zéro déchet, zéro gaspillage ambitieuse, qui donne la priorité à la réduction à la source.

Contact : [bonjour@zerowastetoulouse.org](mailto:bonjour@zerowastetoulouse.org)

**MUNICIPALES TOULOUSE**  
**ENGAGEMENTS INCONTOURNABLES**  
**A CONCRETISER SUR LE MANDAT 2020-2026**



Liste candidate :	Je m'engage
<b><u>- Les engagements détaillés sont inscrits au dos de cette feuille d'engagements. -</u></b>	
<b>AMBITION 1 : Relocaliser une production alimentaire accessible à tous, moins carnée, et restaurant des sols vivants.</b>	
<b>ENGAGEMENT 1.1 :</b> Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels	
<b>ENGAGEMENT 1.2 :</b> Cantines scolaires	
<b>AMBITION 2 : Ramener de la fraîcheur naturelle en ville et adapter le territoire aux réchauffements climatiques</b>	
<b>ENGAGEMENT 2.1 :</b> Proximité des lieux de fraîcheur	
<b>ENGAGEMENT 2.2 :</b> 30 % de surface végétale en pleine terre pour tout nouveau projet d'aménagement.	
<b>AMBITION 3 : Des Transports collectifs plus avantageux que les transports individuels dans la Métropole</b>	
<b>ENGAGEMENT 3.1 :</b> Diviser la part de la voiture individuelle de moitié sur les déplacements	
<b>ENGAGEMENT 3.2 :</b> Moins de 50 minutes de temps de trajet en transport en commun	
<b>ENGAGEMENT 3.3 :</b> 80% des habitants de la Métropole ont un point de Ttransport en commun à moins de 200m	
<b>AMBITION 4 : Rendre l'usage du vélo attractif, prioritaire et accessible, et développer la marche à pied</b>	
<b>ENGAGEMENT 4.1 :</b> Doubler la part modale de la marche à pied et du vélo à la fin du mandat à Toulouse.	
<b>ENGAGEMENT 4.2 :</b> Pistes cyclables pour sécuriser la pratique du vélo.	
<b>ENGAGEMENT 4.3 :</b> Zéro discontinuité dans pistes cyclables	
<b>AMBITION 5 : Mettre en œuvre la transition de l'économie vers l'économie de la transition (Métropole résiliente)</b>	
<b>ENGAGEMENT 5.1 :</b> Plateforme de récupération et de réparation dans chaque quartier	
<b>ENGAGEMENT 5.2 :</b> Créer un pôle économique Low Tech, opérationnel dès 2023.	
<b>AMBITION 6 : Tendre vers une métropole zéro déchet</b>	
<b>ENGAGEMENT 6.1 :</b> Réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 14% par habitant entre 2016 et 2026	
<b>ENGAGEMENT 6.2 :</b> 100% des biodéchets et déchets verts valorisés	
<b>AMBITION 7 : Maitriser la distribution, la qualité et la consommation de l'eau et protéger les ressources</b>	
<b>ENGAGEMENT 7.1 :</b> Garantir l'exploitation publique (donc durable) de la ressource Eau	
<b>ENGAGEMENT 7.2 :</b> Mettre en place une tarification sociale et solidaire de l'eau	
<b>AMBITION 8 : Un habitat énergétiquement performant pour tous dans un quartier à vivre</b>	
<b>ENGAGEMENT 8.1 :</b> Mettre en place un outil public (ou guichet unique) de la rénovation énergétique	
<b>ENGAGEMENT 8.2 :</b> Diviser par 4 les nombre d'étiquettes énergie D à G dans les logements sociaux	
<b>ENGAGEMENT 8.3 :</b> Interdire toute nouvelle zone commerciale de périphérie	
<b>AMBITION 9 : Produire localement l'énergie consommée par le territoire</b>	
<b>ENGAGEMENT 9.1 :</b> Doubler le taux de couverture des besoins de chaleur du territoire par les réseaux de chaleur ENR&R .	
<b>ENGAGEMENT 9.2 :</b> Créer une société publique ouverte à l'investissement citoyen pour favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelable locaux.	
<b>AMBITION 10 : Eduquer, former et inciter tous les habitants de Toulouse Métropole à la transition écologique</b>	
<b>ENGAGEMENT 10.1 :</b> Interdire la publicité commerciale sur l'espace public d'ici 2026.	
<b>ENGAGEMENT 10.2 :</b> Créer dès 2020 un Conseil Citoyen de la transformation énergétique et de la protection écologique.	
<b>ENGAGEMENT 10.3 :</b> S'engager publiquement et en tant qu'actionnaire de l'aéroport pour une réduction de -50% l'utilisation de l'avion dans les vols intérieurs.	
<b>AMBITION 11 : Toulouse métropole, une collectivité exemplaire</b>	
<b>ENGAGEMENT 11.1 :</b> Faire réaliser et publier les bilans carbone en amont de tout projet municipal ou métropolitain. Refuser tous les projets dont l'impact est néfaste au climat ou à la biodiversité.	
<b>ENGAGEMENT 11.2 :</b> Clauses obligatoire de protection du climat dans les appels d'offre, et priorité aux critères écologiques dans la pondération des critères.	
<b>ENGAGEMENT 11.3 :</b> Finances et marchés publics sous la responsabilité d'un Premier Adjoint (Toulouse) en charge de la Transformation énergétique et écologique.	
<b>ENGAGEMENT 11.4 :</b> Recours aux financements éthiques	



**AMBITION 1 : Relocaliser une production alimentaire accessible à tous, moins carnée, et restaurant des sols vivants.**

**ENGAGEMENT 1.1 :** Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels => STOP à l'artificialisation nette des sols agricoles et naturels pour arriver à 0 ha artificialisé en 2026.

**ENGAGEMENT 1.2 :** Cantines scolaires : produits à 100 % d'origine locale, 50% en bio et 2 jours 100 % végétariens par semaine au plus tôt dans le mandat.

**AMBITION 2 : Ramener de la fraîcheur naturelle en ville et adapter le territoire aux réchauffements climatiques**

**ENGAGEMENT 2.1 :** Chaque habitant de la métropole est à moins de 5 minutes à pied d'un lieu de fraîcheur public et accueillant (ex : espace naturel accessible au public, berge aménagée, jardin ouvert, place ombragée, cours d'école ombragée, abord de terrain de sport ombragé etc ...).

**ENGAGEMENT 2.2 :** Dès le début du mandat, dans tout nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement (Privé ou public) imposer un minimum de 30 % de surface végétale en pleine terre.

**AMBITION 3 : Des Transports collectifs plus avantageux que les transports individuels dans la Métropole**

**ENGAGEMENT 3.1 :** Diviser la part de la voiture individuelle de moitié sur les déplacements, sur Toulouse ET sur Toulouse Métropole d'ici 2026.

**ENGAGEMENT 3.2 :** Moins de 50 minutes de temps de trajet en transport en commun pour rejoindre n'importe quel point de la métropole, à une fréquence et avec des amplitudes horaires qui correspondent aux besoins des usagers.

**ENGAGEMENT 3.3 :** 80% des habitants de la Métropole ont un point de TC (ou TAD) à moins de 200m de chez eux ou de leur travail en 2025 - Objectif 100% en 2030.

**AMBITION 4 : Rendre l'usage du vélo attractif, prioritaire et accessible, et développer la marche à pied**

**ENGAGEMENT 4.1 :** Doubler la part modale de la marche à pied et du vélo à la fin du mandat à Toulouse.

**ENGAGEMENT 4.2 :** Convertir toutes les voies cyclables en pistes cyclables pour sécuriser la pratique du vélo.

**ENGAGEMENT 4.3 :** Zéro discontinuité dans pistes cyclables à la fin du mandat

**AMBITION 5 : Mettre en œuvre la transition de l'économie vers l'économie de la transition (Métropole résiliente)**

**ENGAGEMENT 5.1 :** Mettre en place, dans chacun des 6 secteurs de Toulouse une plateforme de récupération et de réparation, animée par les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

**ENGAGEMENT 5.2 :** Créer un pôle économique Low Tech dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment, opérationnel dès 2023.

**AMBITION 6 : Tendre vers une métropole zéro déchet**

**ENGAGEMENT 6.1 :** Réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 14% par habitant en 2026 par rapport à 2016 (de 467 à 402 kg)

**ENGAGEMENT 6.2 :** 100% des biodéchets et déchets verts valorisés : sous forme d'énergie ou toute autre valorisation écologique.

**AMBITION 7 : Maitriser la distribution, la qualité et la consommation de l'eau et protéger les ressources**

**ENGAGEMENT 7.1 :** Garantir l'exploitation publique (donc durable) de la ressource Eau

**ENGAGEMENT 7.2 :** Mettre en place une tarification sociale et solidaire de l'eau : les premiers m3 pour les besoins de base à prix très réduit et forte augmentation au-delà pour pénaliser les plus gros consommateurs

**AMBITION 8 : Un habitat énergétiquement performant pour tous dans un quartier à vivre**

**ENGAGEMENT 8.1 :** Mettre en place un outil public (ou guichet unique) de la rénovation énergétique avec 1 ETP/100.000 habitants métropolitains au minimum dès 2021 pour accompagner la réduction des consommations d'énergie des habitants pour atteindre 2 conseillers par tranche de 100 000 en 2025.

**ENGAGEMENT 8.2 :** Diviser par 4 le nombre d'étiquettes énergie D à G dans les logements sociaux d'ici la fin du mandat, atteindre 0 en 2030

**ENGAGEMENT 8.3 :** Interdire toute nouvelle zone commerciale de périphérie (car reposant sur l'utilisation massive de la voiture par les clients) au profit des commerces de proximité

**AMBITION 9 : Produire localement l'énergie consommée par le territoire**

**ENGAGEMENT 9.1 :** Doubler le taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R : passer de 5% à 10% en développant d'autres sources que l'incinération des OM

**ENGAGEMENT 9.2 :** Créer une société publique ouverte à l'investissement citoyen pour favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelable locaux, afin d'augmenter de 50% la production d'électricité produite à partir d'ENR pour la porter au minimum à 80 GWh en 2026.

**AMBITION 10 : Eduquer, former et inciter tous les habitants de Toulouse Métropole à la transition écologique**

**ENGAGEMENT 10.1 :** Interdire la publicité commerciale sur l'espace public d'ici 2026.

**ENGAGEMENT 10.2 :** Créer dès 2020 un Conseil Citoyen de la transformation énergétique et de la protection écologique doté de moyens propres qui aura pour mission de contrôler l'application des engagements écologiques

**ENGAGEMENT 10.3 :** S'engager publiquement et en tant qu'actionnaire de l'aéroport pour une réduction de l'utilisation de l'avion dans les vols intérieurs, avec comme objectif affiché : - 50% du nombre de voyageurs pour ces lignes à horizon 2030.

**AMBITION 11 : Toulouse métropole, une collectivité exemplaire**

**ENGAGEMENT 11.1 :** Faire réaliser et publier les bilans carbone en amont de tout projet municipal ou métropolitain. Refuser tous les projets dont l'impact est néfaste au climat ou à la biodiversité.

**ENGAGEMENT 11.2 :** Inscrire dans TOUT appel d'offre de projet de plus de 50 000 € :

- une clause obligeant à mener et à publier un bilan carbone,
- une clause obligeant à évaluer le projet la consommation globale en énergie (investissement et fonctionnement),
- une clause obligeant à prévoir la réduction et la valorisation des déchets professionnels.
- et ce, en plus des clauses environnementales et sociales.

Dans les critères de sélection pour désigner le projet rapportant l'appel d'offre, donner le poids le plus important à l'évaluation de la qualité écologique du dossier (clauses ci-dessus), et non à l'aspect financier.

**ENGAGEMENT 11.3 :** Nommer un Premier Adjoint (Toulouse) et un Vice-Président (Toulouse Métropole) en charge de la Transformation énergétique et écologique. Placer sous sa responsabilité les finances et les marchés publics.

**ENGAGEMENT 11.4 :** Envisager systématiquement le recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.

## Annexe

### Comment nous imaginons notre ville en 2030 :

*La transformation de la société pour réduire notre empreinte carbone n'est pas nécessairement synonyme de tristesse, de pauvreté. Nous imaginons au contraire une société plus apaisée, moins matérialiste.*

#### Le cadre de vie :

En 2032, il y a environ 45 jours de canicule par an, mais la forte végétalisation, la présence d'eau sur les places et la facilité d'accès à des espaces de nature ou des jardins permet d'atténuer les effets d'îlot de chaleur urbain, toutes les sources de réflexion et d'accumulation de chaleur ont été supprimées, la biodiversité a été préservée, on recommence à entendre des chants d'oiseaux.

Les véhicules étant interdits dans le centre-ville, l'ambiance est paisible et calme, propice aux échanges et à la convivialité.

Pour garantir une maîtrise des usages et de la distribution, l'exploitation de l'eau est redevenue publique, avec un tarif social permettant de subvenir à ses besoins et une forte progressivité au-delà.

#### Travailler à Toulouse :

La réduction drastique des transports basés sur les énergies fossiles a réduit les échanges, l'aéronautique et le spatial, ont conservé une activité mais moindre, le transport aérien même basé sur des nouveaux matériaux et de nouvelles motorisations n'occupe plus une part aussi importante dans les déplacements et est bien plus cher, ce qui a réduit sensiblement le marché.

La filière aéronautique a réduit mais a permis de nouveaux débouchés. Des virages ont été pris à temps pour utiliser les potentiels des matériaux pour favoriser de nouvelles filières notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

L'agriculture a fortement pâti des sécheresses successives, mais les partenariats avec les agriculteurs et la région et l'appui de la collectivité ont permis de réorienter à temps les cultures vers des produits moins consommateurs d'eau et plus adaptés au climat, un travail autour des matériaux biosourcés pour la construction a été mené la métropole dont les surfaces agricoles et naturelles représentaient 25% de la surface du territoire en 2018, a vu cette part augmenter, et constituer un poumon vert autour de la ville a même de produire la séquestration carbone équivalente à ses émissions.

Elle est devenue un producteur de matériaux de construction et exploite ses déchets agricoles pour produire de l'énergie, elle a également profité du besoin de travaux de rénovations pour former des centaines d'artisans, d'expérimenter de nouvelles technologies ; elle fournit de l'emploi dans ces filières, et dans la fabrication, l'installation et la maintenance d'équipements de production d'énergie ; elle n'est donc pas devenue une région « pauvre » à l'instar de certaines régions d'Espagne ou du sud de l'Italie. Ce qui a pu renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des Toulousains.

En outre, la production d'EnR locale a généré des recettes à la collectivité qui a pu investir massivement dans la rénovation énergétique.

De nouveaux métiers émergent, le besoin est très fort en matière de rénovation énergétique, et dans l'économie circulaire pour la valorisation énergétique des déchets et le réemploi-réparation. L'économie circulaire n'est pas secondaire, c'est un secteur valorisé porté par un pôle de compétitivité « Low-Tech »

#### Bien vivre à Toulouse :

Des mesures sont prises pour repérer les établissements et populations sensibles et assurer le confort d'été à toutes les personnes qui en ont besoin ; plus aucun établissement sensible (crèche, école) n'est exposé aux concentrations de pollutions atmosphériques, la mortalité liées à ces phénomènes a chuté.

Avec des modes de déplacements actifs, et une alimentation plus saine, la santé des Toulousains s'est globalement améliorée.

#### Se nourrir :

Les campagnes de sensibilisation sur la consommation ont porté leurs fruits et les citoyens privilégient des produits de saison. Une production locale importante de maraîchage permet à chacun de s'approvisionner en produits locaux frais de qualité. Les coûts ont été maîtrisés car la provenance locale des produits alimentaires diminue les coûts de transport.

Les cantines scolaires et la commande publique en général ont montré l'exemple et permis de soutenir les filières locales.

Une aide à l'installation ou à la conversion de maraichers bio ou d'agriculteurs, ont également permis de soutenir cette filière.

Les jardins partagés sont multipliés, ils offrent une source alimentaire conséquente.

Des poules sont distribuées pour le traitement des déchets ménagers, elles sont également présentes dans les parcs et jardins.

### **Réduire sa consommation :**

L'impératif de réduire les émissions ne touchent pas que nos émissions locales, les citoyens ont compris que les émissions que nous « importons » au travers de nos consommations (émissions indirectes) comptent aussi.

Pour les accompagner dans cette évolution, la collectivité a interdit les publicités (notamment lumineuses) sur l'espace public et a engagé une politique d'aménagement des centres villes (Ville centre et périphérie) afin de permettre l'installation de marques locales et d'entrepreneurs n'appartenant pas à de grandes franchises. Les installations de centres commerciaux et de galeries marchandes de périphérie ont stoppé au profit de moyennes surfaces en ville et de commerces de proximité.

Cette nouvelle configuration permet également une réduction importante de la part modale des déplacements en véhicules individuels.

### **Se déplacer :**

L'efficacité des transports en commun a été étudiée pour être plus efficace et incitative pour toutes les catégories : ils ont priorité aux feux et des voies dédiées systématiquement pour être plus rapides que n'importe quel autre moyen, leur cadencement est particulièrement bien étudié. Une voie leur est dédiée sur la rocade qui est devenue un boulevard urbain limité à 50 km/heures.

Les personnes âgées, handicapées ou les parents avec poussettes bénéficient de rabattement par navettes vers les stations de TC (qu'elles peuvent commander en ligne pour détourner leur circuit)

Tous les déplacements de moins d'un kilomètre se font confortablement à pied ou en vélo, sans conflit. La ville a travaillé ses déplacements sous l'angle des usages. Les enfants vont à l'école en pédibus ou en vélo collectif. Les parents peuvent également disposer de vélos « cargos » en location.

Les usages du vélo ont également été étudiés, le vélo de loisir est sécurisé et les trajets quotidiens bénéficient d'autoroutes cyclables adaptés, il n'y a plus de discontinuité.

Les parkings sont des parking relais hors centre-ville, près des têtes de ligne, où il est possible de donner sa voiture en location quand on ne l'utilise pas. Les plateformes de partage ont grandi grâce à l'aide de la collectivité et une voie est dédiée au co-voiturage et aux TC sur la rocade.

### **Habiter :**

Les nouvelles normes proposées pour le neuf privilégient les constructions bioclimatiques, un référentiel précis guide les promoteurs. Maintenant la plupart des logements sont confortables en hiver comme en été.

La rénovation du parc social s'est faite, mais il a fallu également travailler très fortement sur le parc privé : supprimer toutes les passoires thermiques et assurer le confort d'été, des campagnes d'aides ont été lancées, les citoyens sont conseillés et accompagnés par des équipes d'experts. Un principe d'ingérence thermique a également permis de contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens

Pour les jeunes, le principe de co-habitat (à l'instar du co-working) a été soutenu pour permettre de se loger même sans garant, des fonctions sont mutualisées, et la solidarité s'exerce. Les jeunes donnent de leur temps pour jardiner, gérer et animer le « co-habitat ». Les nouvelles constructions ont des équipements en commun (les plus énergivores) et dans les quartiers l'urbanisme répartit les services et les commerces pour assurer leur proximité.